



L'an deux mil vingt et un, le 24 novembre à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	18.

Date de 1ère convocation : 15 novembre 2021  
Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : BASTIEN Patrick, CAMUS Gilles, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, MORAND Marc, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VANIN Gaëtan. <i>Suppléants (votant)</i> : BEBERT Thierry.
<u>Excusés</u> :	BERTOMIER Christian (pouvoir à D. POMMAT), DUMAZ Gérard (pouvoir à S. FERRARI), DUMAZ Régis (pouvoir à G. VANIN), HAERINCK Sabrina (pouvoir à M. FABRE), PETIT GUILLAUME Sophie (pouvoir à MT. SALOMON), VIAL Jean-Marc (pouvoir à K. REVOL), TURNAR Alexandra (pouvoir à PD. GALENE), BRUN Pierre, GENNARO Alexandre, MONTORO Marie-Pierre.
<u>Absents</u> :	BALTHAZARD Pierre-Louis, GONTHIER Gérard, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, POILLEUX Nicolas, VAIRYO Nicolas.

**ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU NOUVEAU LOGO INSTITUTIONNEL DU SMSB**  
(compétences obligatoires)

La présidente rappelle que lors de la séance du 22 septembre 2021, un travail de réflexion sur une identité visuelle institutionnelle du SMSB a été présenté.

Elle rappelle également qu'il s'agit bien du logo institutionnel, qui sera décliné sur les supports de communication de l'EPCI (documents administratifs, vitrophanie, site web, etc...). Le travail sur des logos de station sera engagé ultérieurement.

A l'issue de la séance du 22 septembre, il a été demandé aux membres du conseil de se prononcer sur leur préférence parmi plusieurs logos. Les retours reçus convergent vers le logo ci-dessous :



La présidente précise qu'une charte graphique sera associée pour la déclinaison de ce logo en fonction des supports d'utilisation.

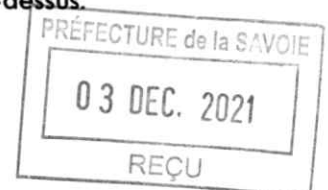
Monsieur TICHKIEWITCH Serge ne souhaite pas prendre part au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ **APPROUVE la nouvelle identité visuelle institutionnelle du SMSB telle que présentée ci-dessus.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 24 novembre 2021

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ <b>Votants</b> :	24
☞ <b>Pour</b> :	24
☞ <b>Contre</b> :	0
☞ <b>Abstention (s)</b> :	0
☞ <b>Blanc (s)</b> :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.